

Bulletin d'histoire politique

Les années 1950 : une décennie annonciatrice de grands changements

Andrée Dufour



Volume 12, Number 2, Winter 2004

Le Rapport Parent, 1963-2003. Une tranquille révolution scolaire ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060685ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060685ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dufour, A. (2004). Les années 1950 : une décennie annonciatrice de grands changements. *Bulletin d'histoire politique*, 12(2), 16–23.
<https://doi.org/10.7202/1060685ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les années 1950 : une décennie annonciatrice de grands changements

ANDRÉE DUFOUR
Département de Sciences humaines
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Taux de décrochage scolaire élevés chez les adolescents, faible réussite chez les garçons, compressions budgétaires dans les différents paliers éducatifs, voici des thèmes qui, de nos jours, font régulièrement la manchette des journaux. À un point tel que la population peut avoir l'impression que tous ces problèmes ont surgi récemment et que le système d'enseignement du Québec se détériore constamment et rapidement. Pourtant, que de progrès accomplis en matière d'instruction publique, particulièrement depuis les années 1960. Rappelons quelques faits de la décennie précédente en commençant par les nombreux problèmes qui assaillaient le système d'éducation, puis en évoquant la prise de conscience de divers groupes sociaux qui devait mener aux grandes réformes qui ont suivi et aussi précédé la parution des premiers tomes du Rapport Parent.

LES PROBLÈMES DU SYSTÈME SCOLAIRE CATHOLIQUE FRANCOPHONE

Les problèmes qui affectent le système scolaire catholique francophone sont en effet nombreux au milieu du XX^e siècle, et ce, plus spécifiquement sur le plan des structures éducatives, de la fréquentation scolaire et de la formation du personnel enseignant.

DES STRUCTURES ET DES FILIÈRES SCOLAIRES MULTIPLES ET PEU COORDONNÉES

Depuis la division, en 1869, du Conseil de l'Instruction publique en deux Comités, l'un catholique, l'autre protestant, le système scolaire québécois est de fait confessionnel. Comme il n'y a pas de Ministre de l'éducation, le tout premier ministère de l'Instruction publique à la tête duquel se trouvait Pierre-Olivier Chauveau, le premier Premier ministre du Québec, n'ayant existé que de 1867 à 1875, supprimé sous les pressions des forces conservatrices de la province, le système d'enseignement est officiellement sous la responsabilité du Département de l'instruction publique dirigé par un surintendant.

En réalité, le surintendant est plus ou moins l'instrument des deux Comités, catholique et protestant, ce qui fait du Québec une province dotée de deux systèmes scolaires indépendants : un système catholique pour la majorité franco-catholique, un système protestant pour la minorité anglophone. Du côté catholique, le fait que tous les évêques fassent partie du Comité catholique, assure à l'Église non seulement le partage mais également le contrôle des orientations du système scolaire public francophone. Car les écoles, en dépit de l'existence de couvents et de collèges classiques tenus par les communautés religieuses enseignantes, sont très majoritairement publiques et placées sous la juridiction immédiate des commissions scolaires locales.

Les structures et les programmes scolaires du secteur catholique sont complexes, tout particulièrement en ce qui concerne les niveaux d'enseignement secondaire et post-secondaire. Après la maternelle, qui est alors facultative, et un cours élémentaire d'une durée de sept ans, les élèves peuvent entreprendre des études secondaires dans les écoles des commissions scolaires. Depuis 1939, les études secondaires comprennent deux cycles : un cours complémentaire de deux ans puis un cours primaire supérieur, soit scientifique ou commercial pour les garçons, soit général, commercial ou spécial pour les filles. Des collèges commerciaux privés, dits « écoles d'affaires » ou *business schools*, et le cours lettres-sciences qu'offrent des communautés religieuses enseignantes sont aussi ouverts aux filles. Celles-ci ont aussi accès aux écoles ménagères et aux instituts familiaux, les fameuses « écoles de bonheur » qui visent à former des épouses et des mères modèles et à inculquer aux filles une culture toute féminine. L'enseignement post-secondaire se résume pratiquement pour celles-ci à l'école d'infirmière ou à l'école normale. Pour les garçons, l'enseignement post-secondaire correspond à des écoles techniques de toutes sortes et au second cycle du cours classique. C'est essentiellement le cours classique qui permet d'entreprendre des études supérieures aux universités Laval, McGill, Bishop, de Montréal et, depuis 1954, de Sherbrooke. L'admission aux facultés les plus prestigieuses, le droit, la médecine et la théologie, est conditionnelle à l'obtention du baccalauréat ès arts qui couronne les huit années du cours classique.

Multiplés, voire éparpillés, mal intégrés, les filières scolaires manquent de cohérence et de coordination. D'autant que si les écoles primaires et secondaires publiques relèvent officiellement du Département de l'Instruction publique, certaines responsabilités éducatives, telles les écoles techniques, les écoles d'arts et métiers, les écoles moyennes et régionales d'agriculture, les écoles ménagères ou de pêcheries, les écoles d'hôtellerie sont dispersées entre différents ministères : le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Terres et Forêts,

le ministère de la Chasse et des Pêcheries, le ministère de l'Industrie et du commerce, le ministère du travail, etc. Aucune autorité centrale ne coordonne l'ensemble du système d'éducation qui demeure largement l'affaire de l'Église, des universités et d'initiatives indépendantes.

FAIBLE PERSISTANCE SCOLAIRE, DIFFICILE ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES

En 1943, le surintendant de l'instruction publique, Victor Doré, parvenait par sa ténacité et son habileté à vaincre les réticences de l'Église catholique devant toutes mesures qui forceraient les parents à envoyer leurs enfants à l'école. L'obligation scolaire allait devenir une réalité pour les enfants âgés de 6 à 14 ans. Cette année-là en effet, le gouvernement libéral d'Adélard Godbout adoptait la loi de l'instruction obligatoire. La même loi abolissait aussi les frais de scolarité à l'élémentaire et instaurait la gratuité des manuels. Après bien des décennies de retard, le Québec rattrapait enfin l'Ontario à ce chapitre.

Mais de grandes disparités caractérisent les commissions scolaires. Celles qui sont situées dans les régions et les quartiers les plus pauvres ne peuvent exiger qu'un impôt foncier limité et sont donc privées de revenus suffisants pour offrir à leurs élèves les services que procurent les commissions scolaires les mieux nanties. Aussi, les mesures gouvernementales de 1943 n'ont-elles pas l'effet escompté en matière de fréquentation scolaire. Qui plus est, avec la reprise économique qui accompagne le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, les jeunes sont amenés très tôt à rejoindre le marché du travail. Ainsi, au lendemain du conflit, on observe que moins de la moitié des élèves des écoles catholiques, francophones pour la plupart, se rendent à la 7^e année, que le quart atteignent la 8^e année et seulement 2% la 12^e année. En 1960, la clientèle universitaire ne représente au total que 3% de la population francophone de 20 à 24 ans.

Il en va autrement dans les écoles protestantes où la persistance dans les études est nettement supérieure: 80% des élèves entreprennent leur 8^e année et 7% leur 12^e année. Un meilleur financement des commissions scolaires, l'impôt foncier étant plus élevé, une plus grande sensibilité à la nécessité de l'instruction et des perspectives supérieures de carrières commerciales et industrielles expliquent l'écart déjà apparu au XIX^e siècle et qui se maintient depuis entre les deux communautés. À preuve, 11% des anglophones sont inscrits à l'université en 1960.

L'écart entre les garçons et les filles est important: si plus de filles que de garçons ont terminé leur cours secondaire à la fin des années 1950, nettement plus de jeunes hommes que de jeunes filles ont acquis une formation post-secondaire et, surtout, supérieure. Car si ces dernières peuvent fréquenter les

écoles normales et les écoles d'infirmières, les collèges classiques privés, portes d'entrée privilégiées pour l'université, leur sont relativement peu accessibles. Depuis la création, en 1908, du tout premier collège classique féminin, pudiquement appelé « École d'enseignement supérieur », les filles n'ont accès qu'à 23 institutions offrant le cours classique complet alors que les garçons peuvent fréquenter 90 établissements de même nature, les collèges classiques s'étant multipliés de 1940 à 1960. On ne s'étonnera donc pas qu'à l'université, les filles ne représentent que 14 % des inscriptions de 1961. Mais pour les garçons, la persistance scolaire n'est pas toujours au rendez-vous dans ces établissements de prestige. L'historien Claude Galarnieu a établi que le taux de décrochage scolaire s'élevait à 60% dans les collèges classiques masculins. Des chiffres qui permettent de relativiser quelque peu les 42,5% de décrochage observés de nos jours chez les garçons inscrits à l'école secondaire.

L'enseignement supérieur est aussi réservé à une minorité privilégiée. Car on exige des frais de scolarité relativement élevés des étudiants et étudiantes qui fréquentent les collèges classiques pendant huit ans. En dépit des bourses qu'accordent certains supérieurs ou curés de paroisse à des garçons talentueux qui se destinent à la prêtrise, bien des parents ne peuvent offrir des études aussi longues à leurs enfants, même à leurs fils. Par ailleurs, les finissants des collèges classiques arrivent à l'université deux ans plus tard que les anglophones qui, eux, peuvent entreprendre des études universitaires après le *high school*, soit après une 12^e année d'études. Il faudra attendre l'avènement des cégeps à la fin des années 1960 pour que les préalables et l'âge d'accessibilité à l'université soient nivelés pour les deux communautés linguistiques.

L'accessibilité aux études, notamment post-secondaires et supérieures, varie aussi beaucoup selon les régions. Certes, il existe des collèges classiques dans de petites villes telles que Shawinigan, Matane, Alma, Rouyn, mais la poursuite d'études universitaires exigent souvent de s'exiler, une solution coûteuse, trop coûteuse pour une possible clientèle vivant hors des grands centres universitaires que sont Montréal, Québec et Sherbrooke.

DES MAÎTRES EN NOMBRE INSUFFISANT ET PARFOIS INSUFFISAMMENT FORMÉS

De nombreux problèmes caractérisent également le corps enseignant. Bien sûr, depuis la suppression, en 1939, du Bureau central des examinateurs devant lequel se présentaient la majorité des jeunes filles qui voulaient enseigner, les futures institutrices passent désormais par l'école normale. Des écoles normales qui sont de plus en plus nombreuses. À la faveur du *baby-*

boom et de l'augmentation du nombre d'écoles secondaires, quatre nouvelles écoles normales de garçons se sont ajoutées aux trois qui existaient depuis 1857. Mais ce sont surtout les écoles normales de filles qui connaissent une croissance spectaculaire : leur nombre triple, passant de 22 en 1937-1938 à 66 en 1959. Recevant depuis 1953, une formation de même nature que celle des normaliens, de nombreuses institutrices arrivent donc sur le marché chaque année.

Cette arrivée massive n'arrive toutefois pas à combler les multiples départs. Faiblement rémunérées, œuvrant dans des conditions souvent difficiles — classes rudimentaires et sous-équipées, élèves inscrits de la 1^{re} à la 7^e année — et habituellement congédiées lorsqu'elles se marient, bon nombre d'institutrices quittent en effet l'enseignement après quelques années d'exercice. Il faudra attendre la fin des années 1960, pour que la présence d'institutrices mariées et mères de famille devienne un fait accepté partout. En attendant, les institutrices rurales demeurent en moyenne moins de cinq ans dans leur école ; dans les écoles de rang, la durée du séjour ne dépasse pas souvent deux ans. Le Québec manque donc d'institutrices diplômées pour œuvrer dans les écoles primaires qui se multiplient sur tout le territoire et qui accueillent une clientèle en constante augmentation. Disposant de maigres revenus fonciers, maintes commissions scolaires des régions rurales éloignées doivent donc engager des enseignantes dépourvues du brevet d'école normale.

Même ce brevet est toutefois sévèrement critiqué durant les années 1950. Ainsi peut-on lire dans le rapport du Sous-comité de coordination de l'enseignement formé en 1953 : « Autrefois perçu comme un dispensateur de connaissances, le maître est désormais vu comme un guide, un animateur de l'élève qui assume son propre apprentissage. Si l'enseignement a déjà été une vocation, il doit devenir une profession, ce qui suppose un niveau de formation plus relevé ». Les critiques s'adressent notamment aux écoles normales de filles, de loin les plus nombreuses. On leur reproche d'être dispersées et souvent trop petites pour pouvoir offrir un enseignement suffisamment relevé. Elles sont jugées dépassées tant sur le plan des connaissances que de la pédagogie.

UN VENT DE RÉFORMES

Ainsi, le « meilleur système d'éducation au monde », comme l'ont qualifié certains de ses grands défenseurs, vit-il des difficultés considérables, une situation de crise dont on prend graduellement conscience, notamment durant la décennie 1950.

C'est d'abord la piètre situation des universités qui inquiète. Malgré l'augmentation des subventions gouvernementales et des crédits accordés à la construction de nombreux édifices, les universités québécoises continuent généralement d'être sous financées et sous équipées. Pourtant, la Commission royale d'enquête (fédérale) sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, dite Commission Massey-Lévesque, avait recommandé en 1951 que le gouvernement fédéral leur accorde une aide financière. Il faut, peut-on lire dans le rapport de cette Commission, adapter le pays aux nouvelles réalités économiques, scientifiques et technologiques d'après-guerre. Les universités doivent former davantage de médecins, d'ingénieurs et de scientifiques. L'éducation doit s'avérer un élément essentiel de justice sociale et de réduction des inégalités.

Le premier ministre Duplessis refuse toutefois cette aide sous prétexte d'ingérence du gouvernement fédéral dans un champ de compétence provinciale. Sous la pression de l'opinion publique, il crée cependant en 1953 la Commission royale d'enquête consacrée aux problèmes constitutionnels du Québec, que présidera le juge Thomas Tremblay. La Commission suscite beaucoup d'intérêt, plus particulièrement dans le monde de l'éducation qui fournit 140 des 240 mémoires présentés à la Commission Tremblay, mais aussi dans différents milieux. Ainsi voit-on la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal réclamer un plus grand engagement de l'État dans l'éducation et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada plaider pour l'amélioration de l'accessibilité aux études. Dès lors, les événements se précipitent. Une grande Conférence provinciale sur l'éducation, des États généraux en quelque sorte, est organisée en février 1958 à l'initiative de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec. Dirigée par Arthur Tremblay et réunissant des personnes appartenant à divers horizons, la conférence recommande des changements importants dont l'introduction de la gratuité scolaire, de porter de 14 à 16 ans l'âge obligatoire de la fréquentation scolaire, de réformer le Conseil de l'instruction publique. Elle propose également la tenue prochaine d'une commission royale d'enquête sur les problèmes d'éducation à tous les niveaux. Encore là, Duplessis résiste à cette volonté de changement, se bornant à décréter l'inamovibilité du surintendant, dont il augmente les pouvoirs administratifs.

Les critiques à l'égard du système d'enseignement du Québec, du cours classique et plus particulièrement du Département de l'instruction publique, fusent toutefois d'un peu partout. Notamment de la part de Jean-Paul Desbiens dans des chroniques que publie le journal *Le Devoir* et qui seront reprises dans les *Insolences du Frère Untel*. Le célèbre frère mariste dénonce entre autres l'échec de l'enseignement du français dans les écoles et le fait qu'on y parle « joul ». Des journalistes, André Laurendeau, Gérard Filion et

Claude Ryan, contribuent également de leurs écrits au mouvement de réforme de l'éducation.

DES TENTATIVES TANGIBLES
D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC

Mais on ne se contente pas de critiquer. Des tentatives tangibles d'amélioration du système scolaire public francophone sont entreprises, au niveau du secondaire notamment. À la suite des recommandations de la Sous-commission de coordination de l'enseignement de 1953, le Comité catholique qui l'avait créée propose de restructurer le système d'éducation afin d'assurer une meilleure coordination de l'enseignement et de « permettre aux élèves d'atteindre, sans obstacles insurmontables et par des voies adaptées, au plein épanouissement de leur personnalité, pour le plus grand bien de l'individu et celui de la société ». À cette fin, le Comité décide en 1956 de regrouper le cours complémentaire et le cours primaire supérieur en un seul tout pour former le cours secondaire public offert par les commissions scolaires. D'une durée de quatre ans seulement et non articulé au cours classique, il ne conduit cependant pas à l'ensemble des facultés universitaires comme c'est le cas pour le cours classique. Les écoles secondaires publiques restent peu nombreuses, peu accessibles. Le cours secondaire public demeure peu fréquenté.

Après le décès de Maurice Duplessis, en 1959, son successeur Paul Sauvé entreprend des changements importants. En premier lieu, il s'entend avec le gouvernement fédéral et récupère les sommes destinées au financement de l'instruction post secondaire. Les universités mais aussi les collèges classiques reçoivent ainsi des subventions fédérales. Pour les collèges classiques féminins, il s'agit d'ailleurs des toutes premières subventions gouvernementales. Succédant à son tour à l'éphémère Paul Sauvé, Antonio Barrette majore fortement les octrois accordés aux commissions scolaires. L'État revient ainsi en force dans le financement de l'éducation afin de permettre aux localités plus pauvres d'offrir des salaires décents aux maîtres d'école et des services convenables à leurs clientèles.

Il reste que les défenseurs du *statu quo* et les partisans de simples ajustements au système scolaire du Québec et au rôle de l'État en éducation font aussi entendre leurs voix. Aussi, n'est-ce qu'en juin 1960, avec l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Lesage, parmi lesquels on compte le jeune avocat Paul Gérin-Lajoie, spécialiste des questions scolaires, et le sous-ministre de la jeunesse Arthur Tremblay, et surtout à la suite des recommandations du rapport Parent que va vraiment débiter l'ère des grandes réformes en éducation au Québec.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Audet, Louis-Philippe. *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1970*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, 2 vol.

Charland, Jean-Pierre. *Histoire de l'enseignement technique et professionnel*, Québec, IQRC, 1982, 482 p.

Corbo, Claude avec la collaboration de Jean-Pierre Couture. *Repenser l'école. Une anthologie des débats sur l'éducation au Québec de 1945 au rapport Parent*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2000, 667 p.

Dufour, Andrée, *Histoire de l'éducation au Québec*, coll. « Boréal Express », no. 17, Montréal, Éditions du Boréal, 1997, 124 p.

Dumont, Micheline et Fahmy-Eid, Nadia. *Les Couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal, 1986, 318 p.

Fahmy-Eid, Nadia et Dumont, Micheline. *Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, 415 p.

Gagnon, Robert. *Histoire de la commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, 401 p.

Galarneau, Claude. *Les Collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, 1978, 287 p.

Hamel, Thérèse, *Le déracinement des écoles normales. Le transfert de la formation des maîtres à l'université*, « Documents de recherche », no. 31, Québec, IQRC, 1991, 230 p.

Lessard, Claude et Tardif, Maurice. *La Profession enseignante au Québec (1945-1990). Histoire, structures, système*, Montréal, PUM, 1996, 2 vol.

Mellouki, M'hammed et Melançon, François. *Le corps enseignant du Québec de 1845 à 1992. Formation et développement*, Montréal, Les Éditions Logiques, 1995, 342 p.

Thivierge, Nicole. *Histoire de l'enseignement ménager-familial au Québec : 1882-1970. Écoles ménagères et instituts familiaux : un modèle féminin traditionnel*, Québec, IQRC, 1982, 475 p.